



**Accès et Passerelles Territoriales d'Employabilité (APTE)**  
**« Petite enfance »**  
*Agglomération de Poitiers*

**DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE»**

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est un diplôme du Ministère chargé de la santé.

**1/ Employabilité des Auxiliaires de puériculture**

<b>Métiers</b>	<b>Employeurs de la CAP</b>
Agent spécialisé des hôpitaux et cliniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CHU</li> <li>- Polyclinique la providence</li> </ul> Compléter avec l'annuaire
Salariée spécialisée dans les crèches, multi-accueil, etc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAS de Poitiers</li> <li>- CCAS de Biard</li> <li>- CCAS de Mignaloux</li> <li>- Crèche « la Mômérie »</li> <li>- Crèche interentreprise « les polissons » (polyclinique la Providence)</li> <li>- Crèche « les boutons d'or » (CHU)</li> </ul> Compléter avec l'annuaire
Intervenante spécialisée dans les organismes de garde d'enfants à domicile (0-6ans)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps dem - Poitiers</li> <li>- Entreprises et associations de services à la personne</li> </ul> Compléter avec l'annuaire
Agent de remplacement spécialisé dans un Groupement d'Employeurs Enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps dem - Poitiers</li> </ul>
Garde d'enfants à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des particuliers</li> </ul>
Agent spécialisé dans les services de l'enfance dans les collectivités locales et territoriales (communes, groupements de communes, etc)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de la vie scolaire de Poitiers</li> <li>- Services de la vie scolaire de communes</li> <li>- MJC</li> <li>- Centres sociaux</li> </ul> Compléter avec l'annuaire
Assistante maternelle sous réserve d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des particuliers</li> </ul>

## 2/ Accès et passerelles par la formation

Point d'accès	Concours d'entrée (BEPC, BEP sanitaire et social, BEPA services aux personnes, CAP petite enfance (oral), niveau 1ere, agents hospitaliers de 2 ans d'ancienneté, 3 ans d'activité professionnelle cotisée à la sécurité sociale)	Diplômes passerelles et prise en compte des études antérieures		VAE partielle
<b>Contenu de l'Enseignement</b> <b>8 Unités d'enseignement</b> Formation d'auxiliaire de puériculture : 10 mois, 41 semaines Unité 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne Unité 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie Unité 3 : Les soins de l'enfant Unité 4 : Ergonomie Unité 5 : Relation – Communication Unité 6 : Hygiène des locaux Unité 7 : Transmission des informations Unité 8 : Organisation du travail 17 semaines d'enseignements en établissement de formation (595h) 6 stages cliniques de 4 semaines (840h)	<b>8 Unités d'enseignement</b> Formation d'auxiliaire de puériculture : 10 mois, 41 semaines Unité 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne Unité 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie Unité 3 : Les soins de l'enfant Unité 4 : Ergonomie Unité 5 : Relation – Communication Unité 6 : Hygiène des locaux Unité 7 : Transmission des informations Unité 8 : Organisation du travail 17 semaines d'enseignements en établissement de formation (595h) 6 stages cliniques de 4 semaines (840h)	- <b>Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale</b>  - <b>Mention complémentaire Aide à Domicile.</b>	Dispenses des unités ou modules : 1 2 3 4 5 6 7 8  Formation complémentaire : 13 semaines de formation - 18 semaines de stages.	x Unités d'enseignement (formation et stage) déclarées manquantes après la décision du Jury VAE
		- <b>Diplôme professionnel d'Aide soignant</b>	Sont dispensés des unités ou modules : 1 2 3 4 5 6 7 8 - 9 semaines de formation complémentaire - 12 semaines de stages	
		<b>Etudiants sages-femmes admis en 2ème année</b>	Equivalence au diplôme - trois mois de stages spécifiques	
<b>Nombre de places annuel</b>	<b>35</b>	<b>5</b>		
<b>Centre de formation le plus proche</b>	Ecole d'auxiliaire de puériculture CHU du Niort 40 boulevard Charles de Gaulle 79021 NIORT cedex tél : 05 49 78 25 03			
<b>Aides financières</b>	OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), organisme de collecte et de financement de la formation professionnelle continue de votre employeur Ex : Habitat formation, Unifformation, AGEFOS PME, etc.	<b>POLE EMPLOI Grand large</b> Toutes les informations au cours de « l' Atelier petite enfance »	Région Poitou-Charentes Service formation 15 rue de l'ancienne Comédie 86000 Poitiers 05 49 18 59 00	

### 3/ Accès et passerelles par la Validation des Acquis de l'Expérience

Contactez les Points Relais VAE de la Région Poitou-Charentes pour :

Etre conseillé sur le choix du diplôme, être informé sur les démarches et étapes de la VAE, les possibilités de financements, les **organismes agréés pour l'accompagnement**.

Pour la zone Loudun -Poitiers  
Sylvie CLAVEAU  
Ecole de la 2ème Chance  
209 grand rue Châteauneuf  
86100 Châtelleraut  
05 49 93 87 79  
s.claveau@cr-poitou-charentes.fr

<b>Point d'accès</b>	<b>3 années d'expérience</b> Le candidat doit justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu de ce diplôme : activités d'éveil et d'éducation et soins d'hygiène auprès d'enfants, en établissement ou au domicile, en lien avec le référentiel d'activités et de compétences. (JO du 1er février 2006). Toutes les annexes sont à paraître au BO santé 2006/2.		<b>Validation d'études antérieures</b> En fonction de diplômes acquis antérieurement			<b>VAE partielle antérieure</b>  Cas d'échec d'une validation totale  Partie validée par le jury		
<b>Nature possible de validation</b>	VAE totale livrets 1 et 2 à partir du référentiel de compétences du diplôme	Formation obligatoire de 70 heures	modules validés	VAE sur les parties manquantes livrets 1 et 2	Formation obligatoire de 70 heures	VAE sur les unités manquantes livrets 1 et 2	Expériences professionnelles Complémentaires	Formation obligatoire de 70 heures
<b>Inscription et dépôt des dossiers</b>	CNASEA livret 1 et livret 2 (centre d'appel : 0810.017.710) Délégation VAE, Service de recevabilité - 15 rue Léon Walras - 87017 LIMOGES Cedex							
<b>Organismes d'accompagnement VAE</b>	Les Maisons Familiales et Rurales Les contacter	Les GRETA Les contacter	IFSI			ARFAD -Hôtel d'entreprise 86340 FLEURE 05 49 30 02 09		
<b>Organismes organisant la formation obligatoire de 70 h</b>	GRETA Deux sèvres 19-21 rue de l'ancien champ de foire - 79000 Niort 05 49 77 22 35 Attention pour les demandeurs d'emploi, vérifier auprès du service formation de la région Poitou-Charentes, pour connaître l'organisme qu'elle a agréé.				ARFAD - Hôtel d'entreprise 86340 FLEURE 05 49 30 02 09 Attention pour les demandeurs d'emploi, vérifier auprès du service formation de la région Poitou-Charentes, pour connaître l'organisme qu'elle a agréé.			
<b>Aides pour le financement</b>	OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), organisme de collecte et de financement de la formation professionnelle continue de votre employeur Ex : Habitat formation, Unifformation, AGEFOS PME, etc.			POLE EMPLOI Grand large Toutes les informations au cours de « l' Atelier petite enfance »		Région Poitou-Charentes Service formation 15 rue de l'ancienne Comédie 86000 Poitiers 05 49 18 59 00		

### 4/ Exemple de parcours

Cette professionnelle est diplômée d'un CAP petite enfance et travaille dans une crèche depuis 6 ans. Depuis plus de 3 ans, elle tient le poste d'auxiliaire de puériculture et souhaite valider cette expérience par le diplôme. Elle demande un dossier livret 1 au CNASEA à Limoges pour savoir si sa candidature est recevable. Elle reçoit son livret 2 et décide d'être accompagnée dans sa démarche de validation. Elle contacte l'OPCA de sa branche professionnelle (ici Habitat formation) pour connaître les possibilités de financement de l'accompagnement. Elle sait également qu'avant de déposer son livret 2, elle devra suivre une formation obligatoire de 70 heures. Elle contacte son OPCA ou le service formation de la Région pour connaître l'organisme agréé pour réaliser cette formation. Son OPCA prend en charge les frais de formation et son salaire pendant le temps de la formation. Le jury décide de valider partiellement le diplôme. La professionnelle a cinq ans pour le valider en totalité soit en intégrant une des 5 places de la formation de l'école de Niort, soit en ayant une expérience professionnelle qui lui permette d'acquérir les compétences déclarées manquantes et en représentant un dossier VAE.